

QUELLE CRÉDIBILITÉ POUVONS-NOUS ACCORDER À HYDRO QUÉBEC?

Mémoire présenté devant le Bureau d'audiences publiques en environnement le 16 novembre 2000 à Ripon

Dans un souci de concision et pour ne pas répéter les propos et arguments contenus dans d'autres mémoires présentés devant cette commission, nous avons choisi de laisser à d'autres intervenants le soin d'exposer plus en détails l'inutilité du projet ainsi que de proposer des alternatives tout aussi valables, beaucoup moins dispendieuses et sans danger supplémentaires pour l'environnement.

Nous désirons commencer la présentation de ce mémoire en déposant devant la commission trois documents sur lesquels nous nous sommes appuyés pour sa rédaction. Le peu d'information que nous avons réussi à glaner à titre de simples citoyens dans le court, très court laps de temps que nous avons eu pour nous organiser ne représente, à notre avis, que la pointe de l'iceberg. Néanmoins, et la commission en jugera, nous croyons qu'il y a suffisamment de matières pour justifier le présent mémoire.

Le premier document, qui origine de Hydro One Networks inc., fait état d'ententes négociées avec Hydro Québec Trans-Énergie pour une interconnexion avec le Québec en vue d'échanges de quantités importantes d'électricité. On peut y lire des détails sur les infrastructures à être construites du côté ontarien pour recevoir l'électricité du Québec. On peut y lire que : « Ces installations seront branchées aux installations à être construites au Québec par Hydro Québec et augmenteront la capacité d'interconnexion de l'Ontario de 1250MW tant pour l'importation que pour l'exportation. Une carte représentant les interconnexions d'Hydro Québec est déposée en annexe. » On y fait longuement état des rapports coûts- bénéfiques pour nos voisins ontariens ainsi que des économies substantielles pour les consommateurs qui seront réalisées grâce à ce projet. On insiste de plus sur le fait qu'aucun propriétaire foncier ontarien ne sera dérangé puisqu'on a pris soin d'utiliser les corridors et servitudes déjà existants.

Or, lors des audiences du BAPE tenues à Ripon les 16 et 17 octobre 2000, le promoteur a affirmé à de nombreuses reprises et de différentes façons que le seul but de la ligne Grand-Brûlé- Vignan était de sécuriser l'approvisionnement de notre région grâce au bouclage de celle-ci. Bien plus, toutes les questions visant à faire reconnaître au promoteur que leur but était de vendre de l'électricité ont reçu une réponse négative. Tout au plus ont-ils admis qu'il y aurait des échanges avec l'Ontario en cas d'urgence.

Il semble évident qu'Hydro Québec travaille sérieusement et le plus secrètement possible afin de fournir à l'Ontario l'énergie dont elle a grand besoin. Il est plus que probable aussi qu'on ait choisi les tracés et emplacements de façon à satisfaire la partie ontarienne dans son désir de déranger le moins possible ses citoyens.

Notre belle province mérite autant d'égards que la province voisine dont la devise est : « Keep it beautiful. ». Nous ne contestons nullement les avantages pour les québécois de la vente d'électricité, mais si l'Ontario tient tellement à s'approvisionner chez-nous, quelle construise les infrastructures requises sur son propre territoire, (elle possède la moitié du littoral de la Baie-James) et ne demande pas à Hydro Québec de ravager l'habitat de québécois pour servir les ontariens tout en dérangeant ceux-ci le moins possible. Nous sommes conscient des coûts supplémentaires qu'une telle approche occasionnerait aux consommateurs ontariens mais ils pourront puiser ces sommes à même les économies plus que substantielles promises par Hydro One.

Le gouvernement du parti québécois en laissant libre cours aux activités plus ou moins légitime d'Hydro Québec, (sa créature) raterait une belle occasion d'accomplir le mandat qu'il s'est lui-même donné de veiller aux intérêts des québécois d'abord et non pas aux intérêts de ontariens qui sont tout à fait capable de prendre soin d'eux-mêmes. Encore une fois, nous ne refusons pas de vendre de l'électricité mais nous ne vendrons pas notre âme pour quelques dollars.

De plus, il n'existe aucune garantie sur la durée de ces contrats. Tout contrat peut-être annulé selon divers protocoles et bien évidemment si les parties contractantes sont d'accord, il n'y a aucun problème pour ce faire. Cependant, les territoires dévastés pour ce projet resteraient dévastés et ne pourraient produire aucune récolte commercialisable

avant cent ans et même plus. Les infrastructures seront alors négligées étant devenues à peu près inutiles et deviendront rapidement un éléphant blanc dont les québécois, quelque soit le gouvernement, semblent avoir la recette.

Hydro Québec est sans aucun doute consciente de l'irrecevabilité de son projet pour un grand nombre de citoyens de la région et semble préparer son arrière-garde par son autre projet d'élargir le droit de coupe qu'elle détient le long de la ligne à 110Kv Papineauville- Chénéville. Ligne qui pourrait facilement être branchée à Grand-Brûlé-Vignan. Ce projet tout aussi inacceptable, tant par ses impacts écologiques que financiers et sociaux, fait d'ailleurs l'objet d'une pétition qui témoigne de la non-crédulité des signataires devant les demi-vérités parfois même les mensonges et les dissimulations de la société Hydro Québec.

A ce sujet, on nous dit aux audiences du BAPE que les droits ne sont que pour une seule ligne et on fait même référence aux droits originaux, au contrat original pour étayer cette affirmation. Or quiconque lira ces contrats verra qu'il y est écrit : « ... ont ainsi été établis comme servitude réelle et perpétuelle, est constitué de la (des) lignes(s) de transmission d'énergie électrique érigée(s) ou à être érigée(s) sur le dit fond servant. » (page 2 art 3). C'est le deuxième document que nous déposons. Ils peuvent de toutes façons remplacer la ligne actuelle par une ligne beaucoup plus grosse et le droit de coupe supplémentaire demandé leur rendrait la chose possible portant l'emprise de 100 à 150 pieds de largeur.

Nous arrivons maintenant au troisième document qui semble être le résumé de décisions prises lors de réunion à l'interne chez Hydro Québec. On y lit entre autre : « biffer s'il y a lieu « de quelques manières que ce soit. » et ajouter s'il y a lieu la clause suivante : « Le présent document ne concerne exclusivement qu'un droit de coupe en bordure de la ligne existante Petite-Nation- Chénéville et ne permet aucun droit additionnel à ceux existant en vertu des droits de servitude. » On sait très bien à Hydro Québec que la servitude originale permet de toutes façons l'érection de une ou des lignes ainsi que la destruction de la végétation par quelque moyen que ce soit. On ne demande évidemment aucun droit

additionnel puisque tous ces droits sont acquis dans la servitude originale et perpétuelle. Comme tentative de tromperie et de manipulation on peut difficilement imaginer mieux.

Et nous complétons l'examen du document en y lisant, écrit en caractère gras : « N.B. aucune intervention auprès des propriétaires avant la fin du B.A.P. (sic) ». A-t-on quelque chose à cacher ? Que cache-t-on ? Pourquoi attendre la fin du BAPE dans le dossier de la ligne Papineauville-Chénéville alors que les audiences du BAPE devaient porter sur la ligne Grand-Brûlé- Vignan ? On voit bien une relation entre les deux projets. Nous laissons le public tirer ses propres conclusions.

Et en terminant, à la lumière des documents déposés devant la commission, nous croyons qu'Hydro Québec a fait preuve d'un manque de transparence navrant et s'est rendu coupable de dissimulation d'information par des procédés indignes d'une société d'État. Nous mettons Hydro Québec au défi de produire un document signé affirmant, comme elle l'a affirmé à ce moment- là que lors des audiences du BAPE des 16 et 17 octobre 2000 la société d'État n'avait aucune intention ou entente en vue de la vente d'électricité à l'Ontario et que le seul et unique but de la ligne Grand-Brûlé- Vignan était de sécuriser notre approvisionnement. Nous avisons par la même occasion la société que l'ignorance du sujet par les personnes la représentant serait une excuse, pour ne pas dire un mensonge qui serait très mal reçue.

En conclusion, nous affirmons que dans les deux cas, tant de la ligne Grand-Brûlé-Vignan que de la ligne Papineauville- Chénéville l'inutilité des projets (inutilité qui sera démontrée de façon plus détaillée dans les autres mémoires) nous semble tout aussi évidente que le manque de transparence du promoteur et nous demandons à la commission de bien vouloir recommander l'abandon pur et simple de ces deux projets.

Pierre Gingue